

# Renseignements - tarifs - gestion

## Année scolaire 2021~2022

La rentrée aura lieu le :  
**Jedi 2 septembre 2021**  
**matin**

**Les dispositions suivantes sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, en fonction du contexte sanitaire**

A 8h20 : CM2 – CM1 – CE2

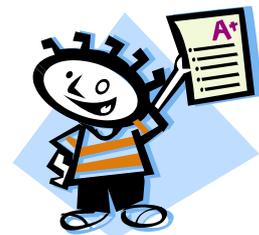
A 8h45 : CE1 - CP

A 9h00 : grande section

A partir de 9h15 : moyenne section

A 9h30 : petite section

} Voir les « Dispositions  
Particulières » pour la maternelle



### Les HORAIRES

#### **MATERNELLE et PRIMAIRE**

⇒ Jours

LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI

⇒ le matin

8 H 20 - 11 H 30

⇒ l'après-midi

13 H 30 - 16 H 30

⇒ **RAPPEL des heures de fermeture de la porte : 8h30 et 13h30 précises**

⇒ L'accueil des enfants entre 7h30 et 8h00 se fait dans la salle du péri scolaire, face à l'entrée et sera facturé.

⇒ **Le midi et le soir, les sorties de l'établissement se feront :**

⇒ **pour les maternelles** par le portail côté maternelles.

⇒ **pour les primaires** par le portail au fond du parking.

⇒ Horaires de sortie du midi : 11h30 à 11h45, puis garderie jusqu'à 12h15 en salle du périscolaire, facturée aux familles.

⇒ Horaire de sortie du soir :

- **Récupération des enfants de 16h30 à 17h00**, garderie ou étude à partir de 16h50, facturée aux familles.

- Réouverture de la porte principale de 17h25 à 17h30,

- Puis à partir de 18h00 sortie libre jusque **18h30 au plus tard**

➤ Le secrétariat n'étant pas toujours ouvert, toute **absence ou retard** doit être signalé de préférence

**par mail** : [ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr](mailto:ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr) ou sur la **messagerie** de l'école au : **0386942370**

### Liaison ECOLE-FAMILLES : EDUCARTABLE

A la rentrée, chaque enfant reçoit un identifiant Educartable. Toutes les informations essentielles concernant la vie de l'établissement et des classes vous seront communiquées par le biais de cette application. Il est important de signaler tout problème de connexion afin que l'école s'assure d'avoir un moyen de communication avec les familles.

## La GESTION

L'Ecole privée SAINTE THERESE est gérée par l'OGEC SAINT JOSEPH LA SALLE – SAINTE THERESE (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques), qui assure l'entretien des bâtiments, supporte les charges fiscales, d'assurances et de loyer, les frais de chauffage, de fonctionnement, l'achat du matériel et des livres scolaires, les charges sociales et le traitement du personnel administratif, de service et de surveillance

**C'est dire que les charges de l'école continuent à courir, que vos enfants soient ou non présents. C'est pourquoi les absences ne feront l'objet d'aucune déduction en ce qui concerne les frais de fonctionnement et de garderie (sauf cas particuliers que nous sommes prêts à étudier).**

## TARIFS 2021-2022

### 1 - CONTRIBUTION DES FAMILLES ET RESTAURATION SCOLAIRE

**Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments** : contribution des familles, cotisations à des associations tierces et prestations dont le détail et les modalités de paiement figurent dans ce règlement financier.

Par MOIS	Contribution des familles
1 <sup>er</sup> enfant	46,40 €
2 <sup>ème</sup> enfant	41,90 €
3 <sup>ème</sup> enfant	20,65 €
A partir du 4 <sup>ème</sup> enfant	gratuité

Par REPAS*	Maternelle et CP	A partir du CE1
Repas	4,82 €	4,95 €
surveillance	1,65 €	1,76 €
<b>TOTAL**</b>	<b>6,47 €</b>	<b>6,71 €</b>

**Pour des raisons d'organisation, les parents annoncent la présence de leur enfant à la cantine chaque lundi pour la semaine (cahier de liaison/Educartable).**

\* (y compris la participation aux frais de surveillance et d'animation pour le temps de garderie qui suit le repas et qui nécessite un personnel d'encadrement important)

\*\* L'Etat et les collectivités locales ne sont pas tenus de subventionner la restauration, qui est donc à la charge des familles.

### 2 - LA GARDERIE ET L'ETUDE

Une garderie et une étude sont proposées aux familles qui le désirent, tous les jours de classe :

- le matin de 7 H 30 à 8 H 00
- le midi (*pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine*)  
de 11 H 45 à 12 H 15
- le soir de 16 H 50 à 18 H 30 DERNIER DELAI

Le temps de garderie ou d'étude est facturé **à partir de 17h**. A cette heure-là, tous les enfants qui n'ont pas été récupérés se rendent obligatoirement soit en garderie (Maternelle uniquement), soit en étude (Primaire).

### 3 - LES TARIFS DE GARDERIE

Par mois	Par enfant	Par famille et par mois (à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)	Il pourra être appliqué un demi-tarif <u>sur les frais de garderie et d'étude</u> , pour ceux qui les fréquenteront <b>régulièrement</b> moins de deux jours par semaine.
Garderie du matin	21,00 €	29,00 €	
Garderie du midi	21,00 €	29,00 €	
Garderie du soir	43,00 €	60,00 €	
Frais de photocopies	1,55 €		

### 4 - LES COTISATIONS DIVERSES

Quelle que soit l'unité pédagogique dans laquelle votre ou vos enfants sont admis et quel que soit le statut choisi, les cotisations **sont dues au premier jour de la rentrée (prélevées sur votre première facture)**. Elles sont intégralement reversées à ces organismes.

Organismes bénéficiaires	Cotisations annuelles 2021-2022	
	Par Elève	Par Famille
Association Interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Ecole	26,65 €	
Solidarité diocésaine, école, collège, lycée	6,90 €	
Association La Salle	8,80 €	
UROGEC	10,81 €	
Association des Parents d'Elèves Sainte-Thérèse		21,00 €

### **ADHESION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (APEL).**

Par le versement d'un montant de 21 € par famille, la famille peut adhérer à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et manifester ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques. Pour les familles qui ont des enfants scolarisés dans d'autres établissements catholiques de l'Yonne et pour toute information complémentaire, se reporter aux documents de l'APEL diffusés à la rentrée.

Les familles qui ne souhaitent pas cotiser à cette association doivent adresser un courrier au Chef d'Etablissement avant le 15 septembre.

## **5 – LA FACTURATION**

**Les frais de fonctionnement et de garderie sont répartis, invariablement, sur 10 mois, quel que soit le nombre de jours de classe, et sans tenir compte des vacances scolaires.**

La facturation se fera à terme échu :

- ⇒ 1er Octobre : fonctionnement, garderie et cantine de SEPTEMBRE
- ⇒ 1er Novembre : fonctionnement, garderie et cantine d'OCTOBRE...etc...
- ⇒ la dernière facture de l'année étant établie le jour de la sortie, début juillet.

### **REGLEMENT DES FACTURES**

POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT MENSUEL SEPA  
(NOUVELLE NORME EUROPEENNE)

#### **MERCI DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE.**

UN MANDAT SEPA PRE-REPLI VOUS SERA ALORS ADRESSÉ PAR COURRIER DÉBUT SEPTEMBRE.  
MERCI DE LE RETOURNER DUMENT SIGNÉ AU SERVICE COMPTABLE.

Pour les familles dont les enfants sont déjà scolarisés au sein de notre établissement et dont les paiements sont déjà prélevés mensuellement, le mandat SEPA continuera d'être opérationnel.

Pour les nouveaux entrants, il est nécessaire que les familles nous fassent parvenir, dûment rempli, l'imprimé SEPA qui leur sera remis prochainement.

*Dans tous les autres cas, les factures sont à régler, à réception, de préférence par chèque. Tout règlement doit être remis, sous enveloppe portant le nom de l'enfant, dans la "BOÎTE à CHEQUES" prévue à cet effet, et située dans le couloir du Secrétariat. Dans la mesure du possible, nous vous demandons d'éviter les règlements en espèces. Si toutefois vous n'avez pas d'autres possibilités, les espèces ne peuvent être remises qu'en mains propres à la Directrice ou déposées à la comptabilité de Saint-Joseph.*

## **6 – L'ASSURANCE**

L'établissement souscrit au premier jour de la rentrée une **assurance « individuelle accident »** pour chaque élève auprès des assurances FEC.

Pour les dommages causés à un tiers, chaque famille doit obligatoirement avoir souscrit une **assurance « responsabilité civile »**.

### **CHANGEMENTS D'ADRESSE**

**Merci de nous signaler en temps voulu tout changement intervenant dans la famille par mail : [ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr](mailto:ste-therese@saint-joseph-auxerre.fr) ou par courrier : 6 bd de Montois – Allée Frère Scubillon 89000 Auxerre:**

- ⇒ **changement de situation familiale**
- ⇒ **changement d'adresse, de téléphone, etc...**



### *Quelques dates à retenir...*

<b>Photo de classe</b>	→ Vendredi 10 septembre 2021
<b>Journée des communautés Éducatives de l'Enseignement Catholique</b>	→ Vendredi 10 décembre 2021 Pas d'accueil des élèves ce jour-là.
<b>Carnaval</b>	→ Jeudi 24 mars 2022
<b>Cross</b>	→ Mardi 12 avril 2022
<b>Kermesse : thème « la nature »</b>	→ Dimanche 26 juin 2022
<b>Fin des classes</b>	→ <i>Lundi 4 juillet 2022 après la classe (à confirmer)</i>

### *Les vacances scolaires...*

Vacances de la TOUSSAINT	Vendredi 22 octobre 2021, <u>après la classe</u> Retour le lundi 8 novembre 2021, <b>au matin</b>
Vacances de NOËL	Vendredi 17 décembre 2021, <u>après la classe</u> Retour le lundi 3 janvier 2022, <b>au matin</b>
Vacances d'HIVER	Vendredi 11 février 2022, <u>après la classe</u> Retour le lundi 28 février 2022, <b>au matin</b>
Vacances de PRINTEMPS	Vendredi 15 avril 2022, <u>après la classe</u> Retour le lundi 2 mai 2022, <b>au matin</b>
Pont de l'Ascension	L'établissement sera fermé du mardi 24 mai 2022, <u>après la classe</u> Retour le lundi 30 mai 2022, <b>au matin</b>
Pont de la PENTECOTE	L'établissement sera fermé le lundi 6 juin 2022
Début des vacances d'été	<b><u>Lundi 4 juillet 2022 après la classe</u></b> <b>(à confirmer)</b>